

Champ(s) de formation Sciences juridiques, économiques et de gestion

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Sciences juridiques, économiques et de gestion. 2017, Université de Poitiers. hceres-02026630

HAL Id: hceres-02026630 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026630

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport

Champ de formations Sciences juridiques, économiques et de gestion

Université de Poitiers



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,1

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Nicolas Chaigneau, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Sciences juridiques, économiques et de gestion* (SJEG) de l'Université de Poitiers rassemble en son sein une offre de formations qui n'avaient pas été initialement pensées comme relevant à strictement parler d'un périmètre commun dûment identifié (la notion de champ ayant été introduite postérieurement au début du contrat quinquennal qui prend fin). Il constitue l'un des cinq champs dans lesquels l'université est engagée et regroupe un ensemble de vingt-six formations proposées dans quatre grands pôles relevant du droit, de l'économie et de la gestion : management des organisations, commerce-marketing, finance-banque et assurance, et métiers du droit. L'objectif commun de ces formations est de préparer les étudiants à exercer des métiers relevant, de manière générale, de la création, l'organisation et la gestion des activités économiques privées, publiques et des associations. Ces formations sont portées par huit composantes de taille variée et réparties sur plusieurs sites géographiques : l'école supérieure du professorat et de l'éducation, l'unité de formation et de recherche (UFR) de droit et de sciences sociales, l'UFR de sciences économiques, l'institut d'administration des entreprises, et l'institut de préparation à l'administration générale - tous situés uniquement à Poitiers -, ainsi que l'institut des risques industriels assuranciels et financiers (situé à Niort), l'institut universitaire de technologie (IUT) 86 (situé à la fois à Poitiers, Châtellerault et Niort), ainsi que l'IUT 16 (situé à Angoulême).

Le périmètre de ce champ renferme des formations généralistes de licence (au nombre de trois), ainsi que des formations de licence professionnelle (onze) et de master (douze) tournées vers l'insertion professionnelle immédiate - dont plus de la moitié sont proposées sous le régime de l'alternance. Les trois mentions de licence sont les mentions Administration économique et sociale, Droit et Économie et gestion. Les onze licences professionnelles couvrent quant à elle des domaines très variés : Administration des collectivités territoriales, Banque, assurance, Commerce et distribution, Communication et management des événements, Développement et gestion d'une clientèle de professionnels - produits techniques, Droit et commerce des vins et spiritueux, Entrepreneuriat et management de projet, Gestion des ressources humaines, Management des échanges internationaux : achat, vente à l'international, Management des échanges internationaux : gestion, transport, logistique à l'international et Métiers du notariat. Enfin, les douze mentions de master, qui couvrent un total de quarante et une spécialités, sont les suivantes : Administration des entreprises, Administration économique et sociale, Carrières judiciaires et sciences criminelles, Droit des affaires, Droit du patrimoine, Droit public, Droit sanitaire et social, Économie appliquée, Finance comptabilité, Management, Stratégie et marketing et Statistique et actuariat appliqués en assurance dommages et santé.

À l'heure actuelle, avec six mille cent étudiants inscrits (dont la moitié en licence), ce champ représente plus du tiers des effectifs de l'Université de Poitiers. Enfin, en matière d'adossement à la recherche, il bénéficie de l'appui de dix-huit laboratoires dont les enseignants-chercheurs viennent nourrir les équipes pédagogiques chargées d'animer les formations.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Les formations du champ SJEG poursuivent toutes, sans exception, des objectifs scientifiques et professionnels qui sont à la fois clairs et bien définis. La description des connaissances et des compétences acquises par les diplômés rentre, quant à elle, bien en résonnance avec ces objectifs - même si, dans ce domaine, le degré de précision des dossiers demeure variable. Il en va de même pour ce qui relève de la description des métiers visés au terme de la formation suivie par les étudiants : ceux-ci sont, dans la très grande majorité des cas, bien identifiés et, à l'échelle du champ, le constat patent est celui d'une adéquation très prononcée entre les objectifs de formation revendiqués et l'insertion professionnelle à laquelle les diplômes préparent. Il règne, dans ce registre, une cohérence d'ensemble qui constitue un véritable point de force du champ et, pour tout dire, un élément assez remarquable au regard non seulement de la grande étendue du regroupement opéré, mais aussi de sa diversité.

Les principes d'organisation ainsi que les enseignements proposés pour décliner ces objectifs sont pour leur part généralement pertinents, tout particulièrement s'agissant des licences professionnelles qui, majoritairement, proposent une répartition et des contenus qui semblent tout à fait à même d'offrir aux étudiants une formation graduelle au cours de leur année d'études. Le bilan est plus contrasté pour ce qui est des licences et des masters. Si les trois licences du champ sont conçues de telle sorte qu'elles permettent aux étudiants une spécialisation progressive, on peut s'interroger toutefois sur l'architecture de la licence Droit qui offre, en troisième année, un parcours Droit fondamental dont on peine à saisir, en termes de poursuites d'études, ce qui le distingue des deux parcours *Droit public* et *Droit privé* également présents à ce niveau de formation. La répartition des contenus au sein de la licence Économie et gestion - née du regroupement d'une licence Économie et d'une licence Gestion suspendue - interroge également : les enseignements en économie sont en effet prédominants durant les deux premières années, et ceux relevant de la gestion ne prennent une part significative qu'au sein des parcours spécialisés de troisième année de licence (L3) (notamment les parcours Gestion et Comptabilité-Contrôle-Audit). Par ailleurs, quelques mentions de master pâtissent d'une organisation parfois complexe, qui est souvent la conséquence d'un périmètre à l'évidence trop vaste ou peu lisible en première année (c'est le cas tout particulièrement des mentions Droit public, Finance, comptabilité, Droit du patrimoine et Droit des affaires). Ces rares points de faiblesse ne doivent toutefois pas faire passer au second plan le fait que, dans l'ensemble, la structure choisie pour mettre en œuvre l'offre en master - qui repose, en première année, sur un socle de formation équilibré entre enseignements de tronc commun et éléments optionnels - est souvent parfaitement lisible et susceptible d'orienter progressivement les étudiants vers les différentes spécialités de deuxième année.

La qualité de l'enracinement des formations du champ SJEG dans leur environnement scientifique, socioéconomique et académique fait également partie des traits distinctifs à mettre en exerque. L'adossement des mentions de master à la recherche, notamment, est garanti par le très grand nombre de laboratoires venant en appui des formations et par la congruence entre les thèmes de recherche qui sont développés par les enseignantschercheurs et les enseignements qu'ils assurent devant les étudiants (congruence dont bénéficient également les licences du champ). L'ancrage des diplômes du champ dans le tissu socio-économique de proximité est également de grande qualité, notamment dans les licences professionnelles et les masters. De manière générale, ces formations bénéficient de nombreux partenariats locaux (entreprises, syndicats professionnels ou collectivités) et peuvent à ce titre se prévaloir d'une bonne insertion dans le tissu socio-économique local ayant vocation à offrir des débouchés aux étudiants. On peut cependant regretter que, parfois, les dossiers des formations demeurent évasifs quant à la nature des relations entretenues avec les acteurs socio-économiques (on ne perçoit pas toujours si cela prend simplement la forme d'interventions de professionnels extérieurs dans les cours ou bien s'il existe des partenariats formalisés), et que, s'agissant des licences, ces relations demeurent manifestement assez restreintes. Enfin, le positionnement des différents diplômes vis-à-vis de l'offre de formation des universités territorialement proches paraît tout à fait cohérent. Son analyse révèle en effet que les mentions du champ sont, soit sans équivalents dans l'environnement immédiat, soit dotées de particularités qui les distinguent clairement de formations voisines géographiquement et dans leurs contenus. En revanche, l'articulation des formations du champ entre elles pose question. S'il semble bien que l'offre master soit pensée de façon à offrir une poursuite d'études naturelles aux diplômés des trois licences du champ (on ne dispose toutefois pas toujours des données nécessaires pour avoir la certitude qu'il en est bien ainsi), la place que prennent les licences professionnelles dans ce dernier interpelle véritablement : celles-ci n'accueillent en effet qu'un nombre infime d'étudiants issus des deuxièmes années des licences du champ et une partie importante de leurs promotions (souvent plus de la moitié) est constituée de diplômés d'un brevet de technicien supérieur (BTS) (au total, ce ne sont pas moins de 85 % des étudiants inscrits dans ces licences professionnelles qui proviennent d'autres établissements). Cette caractéristique nuit incontestablement à la cohérence interne de l'ensemble ainsi constitué. On notera enfin, toujours à ce sujet, que l'articulation des différents cursus du champ entre eux reste d'autant plus à l'état prospectif qu'il y a une certaine difficulté à apprécier dans quelle mesure les passerelles pensées entre les différentes formations (que ce soient les licences entre elles ou bien les masters entre eux) sont effectivement empruntées par les étudiants (faute de données suffisamment désagrégées).

Les équipes pédagogiques formées pour animer les cursus sont, pour leur part, souvent marquées par une composition bien équilibrée entre enseignants-chercheurs et intervenants extérieurs provenant des milieux professionnels correspondant aux débouchés des diplômes proposés. On peut cependant repérer parfois quelques situations particulières qui nécessiteraient une certaine vigilance. Dans les trois mentions de licence du champ, il apparaît ainsi que le nombre des intervenants issus du monde socio-économique demeure encore très faible durant les trois années du cycle. Un problème de nature similaire touche les licences professionnelles *Commerce et distribution* et *Gestion, transport, logistique à l'international*, ainsi que le master *Administration économique et sociale*.

Dans le même ordre d'idées, on observe parfois un certain déséquilibre disciplinaire des équipes pédagogiques : c'est à tout le moins le cas dans la licence *Administration économique et sociale* (où les universitaires économistes et gestionnaires sont insuffisamment représentés) et dans le master *Économie appliquée* (où ce sont alors les gestionnaires qui restent trop peu présents). Reste qu'au-delà de ces quelques points de faiblesse, le constat général qui émerge est celui d'équipes pédagogiques bien impliquées dans l'animation des formations et parfaitement à même de mettre en œuvre un pilotage actif.

Dans ces circonstances, on ne peut que déplorer l'absence, dans la moitié des parcours du champ, de conseils de perfectionnement en propre : ceux-ci ne sont en effet place que dans les licences professionnelles (à l'exception de la spécialité *Administration des collectivités territoriales* et un quart des masters. Dans les autres formations, les dispositifs de pilotage mis en oeuvre sont très divers, assez inégalement développés d'une mention à l'autre, et manifestement dépendants de la culture propre aux différentes composantes universitaires du champ.

Les résultats obtenus tant en matière d'effectifs et de taux de réussite sont contrastés (parfois excellents, parfois perfectibles). L'évolution des effectifs d'étudiants inscrits dans les formations du champ - qui ont augmenté de 300 étudiants en l'espace de cinq ans - indique clairement que celles-ci bénéficient d'une réelle attractivité. Dans les licences, en particulier, les effectifs en première année sont à la fois nombreux et orientés à la hausse (il faut y voir sans doute en partie l'effet du fort investissement de l'Université de Poitiers visant à intensifier les liens avec l'enseignement secondaire). Il en va de même pour ce qui est des premières années de masters où l'effectif global a sensiblement augmenté ces dernières années (même si cette augmentation totale dissimule des variations assez diverses suivant les mentions considérées). Dans les licences professionnelles, ces effectifs sont le plus souvent stables et conformes à ce que l'on peut attendre. La guestion de la réussite des étudiants fait quant à elle parfois problème, du moins dans les licences (on laissera ici de côté les licences professionnelles qui affichent des taux de validation du diplôme souvent tout à fait satisfaisants, de l'ordre de 95 % en moyenne). Les licences du champ connaissent en effet, en première année, des taux de réussite assez bas (et même très bas pour ce qui concerne la licence Administration économique et sociale), et il s'ensuit logiquement une déperdition d'étudiants conséquente en deuxième année. À cet égard, il semble que les dispositifs d'aide à la réussite mis en place dans les licences (tutorat par des pairs et des enseignements référents, mises à niveau, modules de soutien aux étudiants en difficulté) ne produisent pas réellement les effets escomptés. On mesure toutefois les difficultés qu'il peut y avoir à intensifier les actions dans ce domaine (et il n'est aucunement question ici de remettre en cause l'importance que l'établissement et les équipes pédagogiques accordent à la réussite des étudiants de licence). En master, les taux de réussite des étudiants n'appellent pas de vigilance particulière à l'échelle du champ, tant il apparaît qu'en règle générale, les résultats obtenus sont tout à fait conformes à ce qu'il est coutume d'observer à ce niveau de formation (en moyenne, ces taux sont de l'ordre de 80 % aussi bien en première qu'en seconde année de master). On peut regretter toutefois l'absence, dans quelques mentions (en particulier les mentions Droit des affaires et Économie appliquée), de dispositifs d'aide à la réussite en première année, tout particulièrement lorsque les taux de réussite demeurent relativement faibles.

Le bilan qui se dégage pour ce qui concerne l'insertion professionnelle et les poursuites d'études des étudiants appelle lui aussi de légères réserves, même s'il est (il faut y insister) globalement satisfaisant. Ainsi, si les deux-tiers des licences professionnelles affichent de bons - voire très bons - taux d'emploi des diplômés, le tiers restant semble souffrir à la fois de taux d'insertion à court terme assez faibles et, souvent corrélativement, de taux de poursuite d'études trop élevés pour des formations dont la vocation est l'insertion professionnelle immédiate (rentrent dans ces deux catégories, et à des degrés divers, les licences professionnelles Communication et management des événements, Développement et gestion d'une clientèle de professionnels - produits techniques, Management des échanges internationaux : gestion, transport, logistique, Management des échanges internationaux : achat, vente à l'international ou encore Métiers du notariat). Les mentions de masters peuvent, de leur côté, revendiquer généralement des taux d'insertion qui sont souvent tout à fait corrects - et parfois excellents - dès lors que l'on considère ceux-ci à une échéance de trente mois après l'obtention du diplôme (le taux d'insertion moyen des masters du champ est alors de 90 %). Le taux de diplômés en emplois à six mois reste cependant, dans certains cas, parfois moyen. S'agissant précisément des diplômes de master, on est par ailleurs quelque peu surpris de constater le faible nombre de poursuites en doctorat dans la plupart des mentions qui comportent une spécialité ouvrant sur la recherche. Cela semble d'autant plus étonnant que, dans la majorité des mentions, la sensibilisation et la préparation aux métiers de la recherche sont, certes parfois a minima, bien présentes, soit sous la forme de la possibilité, offerte aux étudiants, de réaliser un mémoire, soit à travers un module d'initiation à la recherche ou un séminaire de méthodologie. En licence, la place de la recherche est en revanche très réduite, à l'exception de la licence Économie et gestion au cours de laquelle les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage de quatre mois dans une unité de recherche publique ou privée (qui s'inscrit d'un module « expérience professionnelle »).

La capacité des diplômes du champ à offrir une bonne insertion professionnelle aux étudiants est en grande partie le fruit de la volonté avérée de l'université et des équipes pédagogiques de donner une forte dimension professionnalisante aux formations offertes. De fait, la place très importante que prend la professionnalisation au sein de ces dernières est sans doute l'élément le plus remarquable du champ SJEG, et celle-ci tient à une série de choix pédagogiques et d'actions dont on ne peut, ici, que résumer les grands traits. Cette place trouve une première traduction concrète dans la forte proportion de formations qui sont proposées sous le régime de l'alternance (qui représentent plus de la moitié des licences professionnelles et des mentions de masters), régime dont on connaît les vertus en matière d'acquisition de compétences professionnelles. Elle tient aussi à la présence, tant en licences que dans les masters, d'un module « schéma de l'insertion » qui se décline différemment selon les formations et vise à donner aux étudiants les moyens de développer leur projet personnel et professionnel (les actions mises en place peuvent aller alors de conférences sur les métiers à des entretiens avec des acteurs du monde socio-économique en passant par des travaux dirigés permettant de découvrir un environnement professionnel particulier). À ces actions s'ajoute toute une série de dispositifs portés, soit par l'université elle-même (sous l'égide du « service d'accompagnement à la formation, l'insertion et la réussite étudiante »), soit par les formations et qui peuvent consister en des forums des métiers, ou bien encore des initiatives plus originales (« Battle » étudiants/entreprises, « Challenge » entre les étudiants de masters autour d'un projet entrepreneurial). Enfin, en cohérence avec les priorités affichées par l'établissement en matière de professionnalisation, des stages sont proposés dans tous les diplômes. On doit cependant faire observer qu'il règne en la matière une certaine hétérogénéité entre les formations de même niveau de cycle (à l'exception des licences professionnelles en formation « non alternée » qui proposent toutes un stage selon des modalités assez similaires). Dans les licences générales, ce stage est, au sein d'une même mention, parfois obligatoire, parfois optionnel ou bien encore facultatif (comme en licence Droit) sans que l'on comprenne ce qui, du point de vue des objectifs pédagogiques, justifie qu'une option ou l'autre soit retenue. La même diversité de régime de stages se manifeste également dans les premières années de master : la moitié d'entre elles proposent en effet un stage facultatif et/ou optionnel tandis que l'autre impose un stage obligatoire (et on ne saisit pas très bien la nature des contingences disciplinaires ou professionnelles qui justifient cet état de fait).

La bonne ouverture internationale des formations du champ est également un élément qui mérite d'être mis en avant. Celles-ci bénéficient en premier lieu de la politique internationale menée par l'université, qui se traduit non seulement par un nombre très important de partenariats internationaux (800 coopérations en matière de formation et recherche avec 530 universités dans 76 pays), mais également par des actions nombreuses de soutien tant à la mobilité sortante qu'à la mobilité entrante. Quant à ce qui est proposé spécifiquement dans chacune des formations du champ, cette ouverture internationale prend souvent, soit la forme de mobilités d'étudiants (tant en licence qu'en master, bien qu'il soit parfois difficile d'en apprécier l'ampleur faute de données quantitatives précises), soit la forme d'accords de coopération établis avec des universités étrangères (cela concerne plus particulièrement les masters dont la moitié, environ, offrent des doubles diplômes internationaux). On doit cependant noter que l'on ne dispose guère d'informations précises sur les modalités de pilotage de ces partenariats, ainsi que sur la manière avec laquelle le suivi des étudiants concernés est assuré par les équipes pédagogiques. Sans surprise, les licences professionnelles du champ, fortement articulées au bassin local d'emplois qui entoure l'université, sont souvent peu tournées vers la mobilité et les partenariats étrangers. Toutefois, quand leur positionnement en termes de débouchés l'exige (on pense ici aux deux spécialités de la mention *Management des échanges internationaux*), l'ouverture internationale est adaptée aux circonstances. Enfin, la part que prend l'enseignement des langues dans les parcours est, dans la majorité des cas, satisfaisante au regard des besoins de formation des étudiants dans ce domaine.

Les initiatives développées dans les formations en matière de modalités d'enseignement et de suivi de l'acquisition des compétences des étudiants peuvent, elles aussi, prendre appui sur un certain nombre de ressources développées par l'Université de Poitiers ces dernières années. Celle-ci s'est ainsi fortement engagée dans le développement des usages des techniques numériques et s'est également dotée d'un centre de ressources d'Ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) qui aide notamment les enseignants à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques. Dans les faits, cela se traduit ici et là par une variété des modalités pédagogiques très intéressante (pédagogie par projet, classes inversées, exercices en lignes, classes virtuelles, espaces de travail collaboratif, etc.), tant en licence (par exemple en licence Économie et gestion) que dans certaines licences professionnelles et masters (à titre d'illustration, on peut citer les cas de la licence professionnelle Commerce et distribution et du master Statistiques et actuariat appliqués en assurance dommages et santé. Cependant, dans une part significative des formations (la moitié des masters en particulier), l'usage du numérique demeure encore cantonné à la mise à disposition d'outils assez traditionnels (par exemple un environnement numérique de travail) qui semblent, en outre, parfois assez peu utilisés. Le bilan est encore moins concluant pour ce qui relève du suivi de l'acquisition des compétences. Certes, l'université a entrepris de développer l'approche visant à décliner les contenus des enseignements en compétences, en particulier grâce aux actions de formation menées par le CRIIP et à la mise en place d'un « portefeuille d'expériences et de compétences » (PEC). Cela a incontestablement contribué à améliorer, dans les fiches du « répertoire national des certifications professionnelles » (RNCP), la présentation des compétences professionnelles acquises par les étudiants.

Cependant, en pratique, et dans la grande majorité des formations du champ, la « démarche par compétences » reste embryonnaire, faute, la plupart du temps, d'un réel usage du PEC pour suivre l'acquisition de celles-ci (certaines licences professionnelles en alternance utilisent néanmoins un « livret de l'alternant » qui se substitue efficacement à cet outil).

Enfin, les enquêtes réalisées tant pour assurer le suivi des diplômés du champ que pour permettre une évaluation des enseignements par les étudiants sont à la fois très sérieuses et de qualité. L'université a fait en la matière le choix très intéressant d'adjoindre aux deux enquêtes d'insertion professionnelle réalisées par le « service des études, de l'évaluation et du pilotage (l'une à échéance de 6 mois après l'obtention du diplôme, l'autre à échéance de 30 mois) une série de questions adressées aux diplômés qui permettent une évaluation de la formation suivie a posteriori. Comme souvent, les taux de réponse sont, dans quelques cas, assez décevants (mais l'on ne peut en faire porter la responsabilité à l'université qui met tous les moyens en œuvre pour qu'il en soit autrement). Les données recueillies sont transmises aux équipes pédagogiques du champ, et certaines font le choix d'ajouter à ce dispositif une évaluation des enseignements par les étudiants en cours de formation. Cette dernière évaluation est parfois laissée à l'initiative des enseignants eux-mêmes, si bien que les pratiques sont très hétérogènes d'une mention de diplôme à l'autre. De surcroît, il est parfois difficile d'identifier l'usage que font les équipes pédagogiques de ces évaluations.

Points d'attention

Au vu des rapports d'évaluation des formations du champ, il apparaît que, si certaines d'entre elles présentent parfois des points de fragilité (qui ont été déjà pointés ici et qui concernent souvent plusieurs mentions), aucune ne souffre de faiblesses telles que celles-ci nécessiteraient d'opérer des modifications majeures.

Avis sur la cohérence globale du champ

Le champ SJEG est composé de formations qui sont indéniablement de qualité et qui, toutes, affichent un positionnement clair et proposent des objectifs lisibles et pertinents. Il s'ensuit que l'ensemble de formations ainsi constitué dessine un ensemble cohérent et qui bénéficie non seulement d'une identité claire, mais aussi d'une réelle capacité à attirer à lui tant de futurs étudiants (et, du reste, l'évolution globale des effectifs en témoigne) que des acteurs des milieux socio-professionnels. À cela s'ajoute un certain nombre d'atouts communs qui renforcent incontestablement le potentiel du champ : dans l'ensemble, les formations concernées parviennent à établir un équilibre tout à fait satisfaisant entre un adossement recherche de qualité et la place réservée à la professionnalisation - place dont a dit à quel point elle était importante -, et peuvent également revendiquer une bonne insertion dans le tissu socio-économique local (qui tient notamment à un ensemble riche de partenariats avec les secteurs professionnels visés). L'ensemble de ces caractéristiques se conjuguent pour donner corps à un champ dont les contours sont bien définis et qui peut en outre se prévaloir d'une bonne visibilité tant à l'échelle locale que nationale et internationale (grâce en particulier, dans ce dernier domaine, au nombre d'accords internationaux noués).

La capacité des différentes formations du champ à s'inscrire pleinement dans le cadre de la politique menée par l'établissement est davantage sujette à questionnements, tant il apparaît qu'il existe à la fois des points de force et des points de faiblesse dans ce registre. S'agissant des seconds, on peut observer un certain hiatus entre, d'une part, l'importance prépondérante accordée par l'Université de Poitiers à l'aide à la réussite (importance dont témoigne le dispositif « parcours réussite » que celle-ci a mis en place dans le cadre des « initiatives d'excellence en formations innovantes ») et, d'autre part, les résultats constatés dans certaines formations du champ, tout particulièrement dans les licences. Dans celles-ci, on l'a souligné, les taux de réussite ne progressent ni en première année de licence (L1)- ils ont même baissé en tendance sur cinq ans - ni en deuxième année. Un décalage de même nature se manifeste en matière de politique des stages, dont on a indiqué qu'elle restait encore très variable (et parfois peu claire) d'une formation à l'autre du champ, alors même que l'établissement a fait de la professionnalisation un axe majeur de sa stratégie. Il en va enfin de même pour ce qui est du numérique (dont le déploiement dans une part non négligeable des formations du champ reste sous-proportionné en regard des moyens mis à disposition par l'université) et dans le domaine du suivi de l'acquisition des compétences (où l'on observe une disproportion de même nature).

Ces différents éléments de diagnostic tiennent probablement, au fond, et comme l'indique l'établissement luimême, au fait que le caractère très récent du champ (en tant que regroupement de formations déjà existantes) n'a pas permis de formaliser des dispositifs permettant une réelle coordination des actions conduites en son sein. Il est en particulier patent que, pour l'heure, la cohérence d'ensemble du champ tient davantage à la qualité de la coordination qui s'établit entre chaque UFR ou institut pris isolément et la direction de l'université qu'à celle manifestement réduite - qui s'est instaurée entre les différentes composantes qui portent les formations du champ (comme en atteste par exemple l'absence d'articulation entre les licences professionnelles et les licences générales).

Recommandations:

Le principal enjeu auquel doit faire face le champ SJEG est donc à l'évidence de se doter désormais d'espaces d'échanges et de coordination qui permettront à ce dernier, à la fois d'harmoniser les pratiques entre les différentes composantes, mais aussi de se saisir collectivement d'un certain nombre de difficultés qu'on a pu repérer ici. On peut ainsi imaginer - à titre d'exemple - la création d'une instance strictement limitée au périmètre du champ (sous la forme d'un « collège ») qui réunirait régulièrement vice-présidence formation, responsables de composantes et responsables de mentions concernés, et aurait vocation, notamment, à favoriser échanges et concertation sur les « bonnes pratiques ». Un tel espace permettrait sans doute de travailler à une réelle harmonisation de la politique de stages ou bien de faire en sorte que certaines formations bénéficient de l'expérience acquise par d'autres en matière d'usage du numérique ou de suivi des compétences. Il pourrait aussi donner à l'établissement les moyens d'accompagner toutes les formations du champ - au-delà donc des seules frontières des composantes - dans la mise en place de conseils de perfectionnement en propre. Il conviendrait en outre, dans ce cadre, de s'interroger sur les liens qui existent entre, d'une part, la réussite des étudiants de licence, et, d'autre part, les possibilités de poursuite d'études en licences professionnelles (on ne peut en effet que s'étonner que les secondes ne soient pas positionnées de telle sorte qu'elles puissent constituer une opportunité pour les étudiants de deuxième année). Ce sont là autant de défis que le champ SJEG, compte tenu de ses atouts réels, semble parfaitement à même de relever.

Observations de l'établissement



Poitiers, le 22/05/2017

Objet: Observations rapport d'évaluation HCERES - DEF-F0180014256 - Champ « sciences juridiques, économiques et de gestion ».

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la transmission du rapport cité en objet, relatif au champ de formation « sciences juridiques, économiques et de gestion ».

Au cours du prochain contrat, la gouvernance du champ de formations « Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion » sera renforcée.

Ainsi, une structure de pilotage opérationnel limitée au périmètre du champ sera créée sous la forme d'un collège. Ce collège sera composé de la Vice-présidente en charge des formations, de la Vice-présidente en charge du développement de la FTLV, du Vice-président délégué en charge de la réussite étudiante et pédagogie, du Vice-président Etudiant, des assesseurs à la pédagogie des composantes, des représentants des responsables de formations, des représentants étudiants élus dans les conseils d'UFR, d'un représentant élu à la CFVU et de représentants des scolarités des composantes concernées.

L'objectif de ce collège sera de contribuer à la politique de l'établissement et de la décliner au regard des spécificités du champ de formations. Conçu comme un espace de partage d'expériences, il permettra de favoriser le dialogue entre les composantes et devrait permettre de rendre plus opérationnels et effectifs les outils de transformations pédagogiques, les passerelles entre formations, les dispositifs d'aide à la réussite et l'évaluation des enseignements.

Ce comité de pilotage, de façon plus spécifique, aura pour mission de superviser la mise en place des parcours de préprofessionnalisation dans les formations de licence : ces parcours devront en effet être pensés au niveau des champs de formations, et œuvrer à favoriser l'accueil par les licences professionnelles d'étudiants issus des deuxièmes années des licences du champ. En amont de ces parcours, le comité devra veiller à ce que les étudiants de première année des licences du champ soient informés des différentes



opportunités existant au sein du champ en matière de licence professionnelles et des métiers correspondants. Ensuite, pour ceux qui choisiront ce parcours en deuxième année, le comité devra penser son contenu, de façon à développer les compétences sousjacentes au métier visé, et à favoriser l'immersion des étudiants dans le monde socioéconomique.

Il veillera également à donner à l'établissement les moyens d'accompagner toutes les formations du champ dans la mise en place systématique de conseils de perfectionnement. Si beaucoup d'entre elles en disposent d'ores et déjà, il s'agira d'homogénéiser leur composition et leur fonctionnement dans les différentes formations du champ. Une réflexion particulière devra être menée sur leur composition (équipe pédagogique, acteurs du monde socio-économique, étudiants, diplômés...) afin de permettre un pilotage de chaque formation le plus efficace possible, au sens de l'adéquation avec les besoins du marché du travail, et ainsi faciliter l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

Les recommandations spécifiques portant sur les mentions du champ de formations « Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion » sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.

V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers et par délégation, la Vice Présidente

Virginie Laval